

Pollution marine: naufrage du pétrolier Prestige, renforcement de la sécurité maritime

2003/2066(INI) - 23/09/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 336 voix pour, 171 voix contre et 14 abstentions, le rapport de M. Dirk STERCKX (ELDR, B), le Parlement a demandé la création d'une commission temporaire (par 315 voix pour, 183 voix contre et 6 abstentions) pour approfondir l'examen des causes et des conséquences du désastre du Prestige. Cette commission devrait également évaluer les normes maritimes de sécurité de manière plus générale ainsi que la conformité avec la législation communautaire, chercher à assurer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport et proposer des mesures supplémentaires pour éviter que ne se reproduisent la catastrophe du Prestige et ses conséquences. Pour le reste, le rapport a été adopté tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).